

cessaire d'étendre la région où nos troupes sont appelées à servir, nous serions encore d'avis qu'il nous faudrait prendre une décision et qu'après avoir pris cette décision il nous faudrait, dans un délai de dix jours, convoquer le Parlement. Le Parlement serait sur pied, mais l'Orateur devrait donner avis de la nécessité de réunir le Parlement dans ce délai pour savoir s'il fournirait les fonds nécessaires à la mise à exécution de cette décision, car c'est là, selon moi, ce qui constitue la pierre de touche. Nous ne voudrions pas que les fonds assurés par le présent bill servent à des fins allant au delà du décret du conseil. Même si nous disposions d'assez d'argent pour faire ces frais supplémentaires, nous estimerions que la population du Canada s'attend que le Parlement se prononce sur les responsabilités assumées par le Gouvernement en prenant une décision allant au delà de celle sur laquelle porte le décret du 20 novembre.

M. Knowles: Autrement dit, le Parlement sera convoqué si un autre décret était adopté au sujet des troupes ou si l'on avait besoin de plus d'argent?

Le très hon. M. St-Laurent: Il faudrait convoquer le Parlement.

M. Knowles: A moins que nous ne soyons ici.

Le très hon. M. St-Laurent: Il se pourrait fort bien que le 8 janvier tombe dans la période prévue dans le statut; mais, s'il ne tombait pas dans la période de dix jours, l'Orateur donnerait avis que le Parlement doit se réunir tel jour et à telle heure, tout comme s'il s'était régulièrement ajourné à ce jour-là.

Pendant que j'y suis, je veux parler d'une chose dont, sauf erreur, l'honorable député de Kamloops a fait mention au cours de ses remarques, d'autres députés aussi, et que je trouve condensée dans un passage d'un article de fond paru dans le *Journal d'Ottawa*, aujourd'hui. Voici:

La politique étrangère du Canada ne devrait aujourd'hui viser qu'un objet principal, qui est même plus important que ce qu'accomplissent ses troupes en Égypte, c'est l'amélioration immédiate des relations du Commonwealth, des relations anglo-franco-américaines; mais, ce qui presse par-dessus tout, c'est le rapprochement des principes et lignes de conduite dont s'inspirent les gouvernements anglais et américain.

Je voulais profiter de l'occasion pour dire que c'est le but vers lequel nous avons toujours tendu depuis qu'a été présentée la première de ces résolutions aux Nations Unies,

[Le très hon. M. St-Laurent.]

soit travailler en vue de ce que nous considérons comme presque nécessaire à la paix et à la sécurité du monde libre, c'est-à-dire la confiance dans les relations du Commonwealth et le rapprochement effectif de cette alliance entre le Royaume-Uni, la France et les États-Unis, chose qui, selon moi, a eu une valeur immense et sans laquelle il y aurait un vide qui nous causerait à tous une profonde anxiété.

Le gouvernement canadien a et doit avoir, je pense, le souci de ne rien négliger pour atteindre les fins dont il est question dans le dernier alinéa de l'éditorial paru aujourd'hui dans le *Journal d'Ottawa*. C'est évidemment ce que nous essayons de faire.

Nous estimons que nous devons, à cette fin, exprimer franchement à tous nos amis les opinions que nous avons mûries, sans rodомontades, j'en puis assurer la Chambre, mais avec franchise. Si nous comptons sur l'action concertée des membres du Commonwealth, des membres de l'OTAN, des membres de l'alliance tacite, si utile au monde, formée par l'Angleterre, la France et les États-Unis, nous ne nous tenons pas nécessairement pour obligés d'estimer, en toutes circonstances, que tout acte que pose ou décide l'un de nos alliés est le plus sage qu'on puisse imaginer. Dans les circonstances, il nous a fallu, après l'examen le plus attentif possible, exprimer franchement notre opinion, non pas dans le dessein de critiquer mais tout simplement pour qu'on l'étudie et qu'on s'en serve aussi utilement que possible pour harmoniser l'action collective de tous ceux qui ont un but commun.

(Les articles 1 à 3 inclusivement sont adoptés.)

L'annexe est adoptée.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Nous pourrions peut-être, monsieur l'Orateur, suspendre la séance comme d'habitude et nous attendre qu'à huit heures Votre Honneur aura été informé par Son Excellence le Gouverneur général ou par son député de l'heure à laquelle il lui conviendra de nous convoquer dans l'autre chambre pour donner la sanction royale au bill des subsides.

La séance, levée à six heures, est reprise à huit heures.